Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Besançon

RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Mesdames et Messieurs les professeurs
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements de l'enseignement public et de l'enseignement privé

Besançon, le 31 août 2017

Rectorat

Délégation Académique à l'Action Culturelle

Mél
ce.ac@ac-besancon.fr

Françoise CLAUS
IA-IPR
Histoire Géographie
DAAC

Mél.
francoise.claus
@ac-besancon.fr

Dossier suivi par
Stéphanie BARBIER

Téléphone
03 81 65 74 04
Fax
03 81 65 74 07

10, rue de la Convention
25030 Besançon cedex

Objet : lettre de rentrée – Délégation académique à l'action culturelle (DAAC)
Année scolaire 2017-2018

Chères et chers collègues,

En cette rentrée, j'ai le plaisir de vous annoncer que je pilote désormais la délégation académique à l'action culturelle et vous souhaite au nom de toute notre équipe une belle année scolaire 2017-2018 riche en projets artistiques et culturels.

La délégation académique à l'action culturelle du rectorat contribue à la mise en œuvre la politique éducative fixée par monsieur le recteur. Relevant de l'éducation artistique et de l'action culturelle, ses champs de missions premières sont : conseiller, former, proposer, impulser, coordonner et accompagner. Au plus près des équipes éducatives, le pilotage de la déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle se situe à l'interface des autorités académiques, des personnels d'encadrement et des nombreux partenaires de l'éducation nationale (directions régionales représentant l'État, collectivités et structures culturelles).

Une équipe à votre écoute

- **Madame Françoise CLAUS,** IA-IPR d'Histoire Géographie et déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC)
- **Madame Stéphanie BARBIER,** professeure et DAAC-adjointe
- **Madame Emilie CHANDELIER,** professeure et webmestre du site « Arts et Cultures » de la DAAC
- **Madame Elodie COTTET,** secrétaire (présence au bureau de la DAAC du rectorat, 45 avenue Carnot-25000 Besançon lundi et jeudi)

50 professeurs responsables de domaine et/ou missionnés au sein des services éducatifs de structures culturelles sont également des personnes ressources sur lesquelles vous pouvez vous appuyer. Cette lettre de rentrée est l'occasion de remercier ces professeurs investis au service de l'éducation artistique et culturelle.
Une liste régulièrement actualisée de ces professeurs est disponible en ligne sur le site de la DAAC, http://daac-arts-culture.ac-besancon.fr.

Politique culturelle dans l'académie de Besançon

Dans le projet académique 2015-2019 défini par monsieur le recteur, tous les acteurs de l'éducation sont engagés à conjuguer leurs efforts pour assurer la réussite de chaque élève. Dans sa conférence de presse du 29 août dernier, le ministre de l'Éducation nationale a rappelé que l'éducation artistique et culturelle « participe à la construction d'une École de la confiance et du bien-être, qui contribue à l'acquisition par 100% des élèves des savoirs fondamentaux (…) ».
Ainsi, partie intégrante de la formation générale de l'élève, contribuant à l'acquisition d'une culture commune ouverte sur le monde et au développement de son ambition, l'éducation artistique et culturelle concourt à la construction de son projet personnel et professionnel.

Dans l'académie de Besançon, et compte tenu du contexte territorial, notre mission commune est donc bien de :
- favoriser l'accès de chaque élève à la vie culturelle et à une pratique artistique
- proposer une action artistique et culturelle sur les territoires les plus éloignés de l'offre, notamment en zone de revitalisation rurale, en REP et REP +.
- développer et mutualiser les formations des enseignants avec des partenaires
- enrichir le parcours culturel de l'élève par la diversité et l'équilibre des domaines artistiques et culturels mis à la portée de tous et en l'ouvrant sur la création contemporaine, sur la dimension patrimoniale et sur la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI).

Le parcours d'éducation artistique et culturelle

Le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition « de viser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture », de la maternelle au lycée, (*BOEN n° 19 du 9 mai 2013* http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673).
Il repose sur les 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle :
- connaissances
- pratiques
- rencontres avec des œuvres, des lieux et des professionnels de l'art et de la culture.

Formulés en trois verbes « faire/éprouver/réfléchir », ces piliers se conjuguent de l'école au lycée en prenant appui sur les enseignements et en s'inscrivant dans le projet de l'école ou de l'établissement. Réalisés dans le cadre de projets co-construits dans une logique de territoire éducatif, avec des partenaires choisis (structures de diffusion culturelle, artistes en résidence, etc.), ils contribuent fortement à la construction des apprentissages chez les élèves.
Depuis juillet 2016, une charte pour l'éducation artistique et culture élaborée par le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle rassemble les acteurs et institutions impliqués dans l'éducation artistique et culturelle autour de 10 principes. Elle permet à chacune et à chacun de s'en emparer, de la mettre en œuvre, et de l'inscrire dans le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève http://www.education.gouv.fr/cid104753/charte-pour-l-education-artistique-et-culturelle.html.

Formation continue

Ouvert aux professeurs de toutes disciplines et conçu dans un esprit de croisement des différents champs disciplinaires et artistiques, le PAF« Arts, culture et culture scientifique » (liste des stages proposés pour 2017-2018 jointe à cette lettre) élaboré par la Délégation académique à **l**'action culturelle constitue un temps fort de rencontres et d'échanges pour les professeurs et les partenaires en matière d'éducation artistique et culturelle, scientifique et technique. En interface avec **les professeurs missionnés par la DAAC**, artistes, scientifiques, professionnels de la culture et universitaires interviennent dans ces formations. Moment de réflexion autour d'un lieu patrimonial, d'une structure culturelle, d'un thème transversal, d'un artiste, d'une œuvre ou moment de pratique proposé aux participants, les stages permettent de nourrir les démarches et les projets que mettent en œuvre les professeurs au bénéfice de l'ouverture artistique et culturelle de leurs élèves.
Les inscriptions seront closes le 15 septembre 2017.

Textes officiels complémentaires

- **Guide pour la mise en œuvre du Parcours d'éducation artistique et culturelle** http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Domaines_artistiques/49/9/2013_EAC_guide_bdef_287499.pdf

- **Le Référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle** Annexé à l'arrêté paru au ***BOEN n° 28 du 9 juillet 2015*** http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91164

- **Feuille de route commune Education artistique et culturelle (EAC) et Education aux médias et à l'information (EMI) signée le 11 février 2015** entre le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et le ministère de la culture et de la communication http://www.education.gouv.fr/cid86202/education-artistique-et-culturelle-education-aux-medias-et-a-l-information.html

- **Circulaire du 10 mai 2017** relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2017/05/cir_42213.pdf

Je vous assure de l'écoute attentive de tous les collègues composant la délégation académique à l'action culturelle de notre académie et vous souhaite une bonne rentrée.

Françoise CLAUS
IA-IPR Histoire Géographie
Déléguée académique à l'éducation artistique
et à l'action culturelle (DAAC)